1. Fondamentaux de la propriété intellectuelle :

1. 1. La propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique :

- **La propriété industrielle :**

On sous entends par la propriété industrielle, la protection des inventions, des innovations et des créations industrielles et commerciales. La propriété industrielle comprend plusieurs types de droits, dont les plus courants sont les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, et les droits d'auteur sur les logiciels.

Notons ici qu'une marque est un signe typique utilisé pour identifier les produits ou services d'une entreprise. Elle peut être des mots, des logos, des slogans ou d'autres éléments visuels ou sonores. Le dessin ou le modèle industriel est la configuration, la décoration ou la forme bidimensionnelle ou tridimensionnelle du produit à commercialiser. Le brevet quant à lui, est une certification de possession de l'invention, il permet de la protéger des appropriations indues et des vols.

La propriété industrielle encourage la créativité et l'innovation et permet aux créateurs de jouir d'une protection juridique. Elle les motive à s'investir dans le domaine économique et dans la recherche et le développement. En outre, la propriété industrielle encourage la concurrence loyale en protégeant les investissements antérieurs et en empêchant les tiers d'exploiter indûment les inventions des autres.

La procédure d'obtention de droits de propriété industrielle exige généralement le dépôt d'une demande auprès d'un bureau de propriété industrielle compétent, suivi d'un examen pour déterminer si les critères de brevetabilité ou de protection sont remplis. Une fois accordés, les droits de propriété industrielle doivent être maintenus et défendus contre toute violation.

- **Propriété littéraire et artistique :**

La propriété littéraire et artistique est également connue sous le nom de droits d'auteur. Elle désigne les droits exclusifs accordés aux créateurs sur leurs œuvres intellectuelles qui peuvent être sous différentes formes d'expression, notamment les

œuvres littéraires, artistiques, musicales, cinématographiques et architecturales. Les droits d'auteur touchent alors une large gamme d'œuvres telles que les romans, les poèmes, les pièces de théâtre, les articles de presse, les peintures, les sculptures, les photographies, les compositions musicales, les films, les logiciels informatiques, et bien d'autres encore.

Ainsi, la propriété littéraire et artistique vise à valoriser et reconnaitre les droits d'auteurs et les droits de production… en offrant aux créateurs une protection juridique pour leurs œuvres et en leur permettant de bénéficier financièrement de leur travail. Elle contribue également à préserver la diversité culturelle et à promouvoir le progrès culturel et social.